



**Etablissements,
Services et Territoire
53/72**

Territoire
53/72

Pôle
Enfance

Pôle
Thérèse Vohl





APF France handicap porte un projet d'intérêt général, « Droit devant, droits d'avenir » 2024-2028, pour protéger et faire respecter les libertés et les droits fondamentaux de tous, agir pour une société plus juste, solidaire et durable et réinventer APF France handicap pour être l'exemple du changement vers la société future comme les membres de l'association l'imaginent.

APF France handicap est une entité juridique unique, qui réunit 100 000 acteurs dans 600 structures. C'est la plus vaste organisation française d'accompagnement, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap.

Les 21 000 adhérents élisent les membres du conseil d'administration et les conseils APF de département et de région.

Ces élus représentent et défendent les droits des personnes en situation de handicap dans de nombreuses instances locales, comme par exemple :

- les Commissions exécutives des maisons départementales des personnes handicapées,
- les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- les Commissions communales et intercommunales d'accessibilité,
- le Conseil économique, social et environnemental au niveau régional, etc...

APF France handicap est un acteur engagé de la société civile et de l'économie sociale et solidaire.



Découvrez le site internet :
www.apf.asso.fr

APF France handicap

Siège

17, Bd Auguste Blanqui

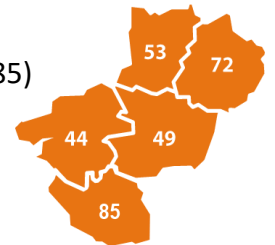
75013 PARIS



Direction Régionale Pays de la Loire

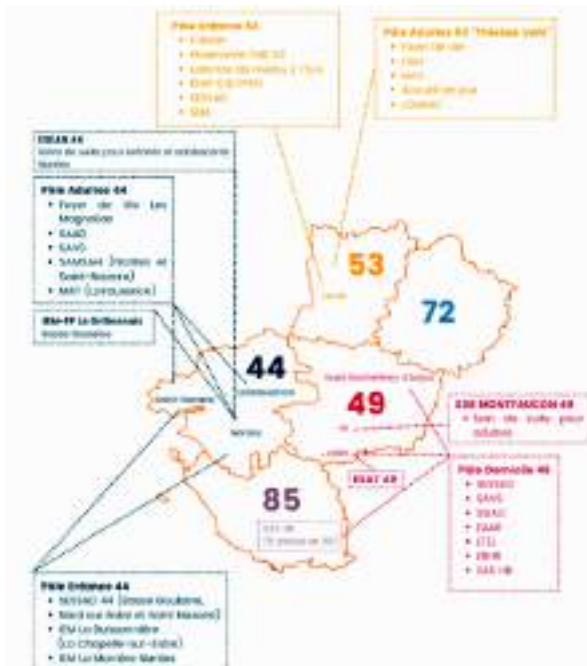
3 Territoires (53/72 - 44 - 49/85)
pour 5 délégations

13 Pôles, établissements
et services



Une forte présence

De Nantes au Mans, de Laval à La Roche-sur-Yon en passant par Angers, APF France handicap est présente pour défendre les droits des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire, et offrir des services d'accompagnement humains et innovants.



Un savoir-faire propre

En région Pays de la Loire, APF France handicap se caractérise par un réel savoir-faire en matière de :

- Développement de l'offre de service. C'est ainsi que différentes places ont été ouvertes ou transformées au cours des 5 dernières années concernant la vie à domicile.
- Représentation à tous les échelons qui permet d'entretenir une dynamique d'acteurs dans une logique de réseau.

○ Développement continu des connaissances et des savoirs, des responsables de structures, par l'appui apporté par la Direction Régionale.

○ Liens et d'échanges constructifs avec les autorités de tarification tant concernant les Conseils Départementaux que l'Agence Régionale de Santé. Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été validé pour 5 ans (2018 – 2023).

**Direction Régionale
APF France handicap**

C/O IEM La Buissonnière
28 rue Charles de Gaulle
44240 LA CHAPELLE/ERDRE



Découvrez le site internet :
www.apf-francehandicap-pdl.com



**Etablissements,
Services et
Territoire 53/72**

Une diversité d'acteurs....

- **85** bénévoles,
- **330** adhérents,
- **220** salariés,
- **des professionnels partenaires :**
médecins, enseignants, praticiens
libéraux, intervenants sportifs ...

...au service d'individualités singulières...

Chaque année, sont accompagnés :

- **330 enfants et leur famille**, par le CAMSP, l'Antenne TSLA et la PCO TND.

Et après notification de la CDAPH :

- **111 enfants et adolescents et leur famille**,
- **105 adultes en accueil permanent ou temporaire.**



*Cette plaquette présente
les structures médico-sociales
et les délégations 53/72 gérées
par APF France handicap sur
le département de la Mayenne*



**Etablissements,
Services et
Territoire 53/72**



Territoire
53/72

○ Délégations de la
Mayenne et de la Sarthe 8

Pôle
Enfance 53

○ PCO TND	10
○ CAMSP	12
○ Antenne TSLA	14
○ PCPE	16
○ SESSAD	17
○ SEM	18
○ EEAP Calypso	20
○ DAT	22

Pôle
Thérèse Vohl

○ Foyer Thérèse Vohl et
Foyer du Tertre 24



APF France handicap est présente dans chaque département par l'intermédiaire de ses délégations. Elles sont le lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives.

Une équipe de territoire engagée auprès de ses adhérents.

Adhérents élus aux Conseils APF départementaux, bénévoles et salariés œuvrent au quotidien pour la défense des droits des personnes en situation de handicap, et poursuivent leurs actions pour la rupture de l'isolement, en proposant des temps de loisirs, de répit et d'évasion pour un quotidien plus épanouissant.

La vie dans les délégations, c'est aussi pouvoir participer à de nombreuses activités et sorties tout au long de l'année ... Les délégations 53/72 accueillent au total une centaine d'adhérents, qui bénéficie de l'accompagnement des équipes de salariés et bénévoles.

L'équipe de territoire MAYENNE - SARTHE

1 directrice

7 salariés

6 services civiques
(pôles animation et friperies)

10 conseillers départementaux
(adhérents élus par leurs pairs)

1 représentant 53

1 représentant 72



Les projets et les actions des délégations s'inscrivent dans le Projet Associatif 2024-2028 d'APF France handicap

L'élaboration du nouveau Projet Associatif est un moment essentiel à la vie démocratique de l'association. Projet commun à tous ses acteurs, il fixe les orientations stratégiques des actions à mettre en œuvre. Tous les acteurs de l'Association sont invités à y participer.

Par le biais des délégations, les adhérents revendiquent leurs droits et se mobilisent pour faire entendre leurs voix auprès des politiques.

Des actions associatives de sensibilisation sont également régulièrement organisées :

- Run&trail : course solidaire et inclusive,
- Espaces d'échanges et de témoignages dans les écoles,
- Les handilympiades : rencontres sportives visant la pratique sportive pour tous ...



4 friperies solidaires et un groupe relais

Présentes au Mans et à La Flèche, à Laval et à Château-Gontier, les friperies solidaires assurent des ressources financières pérennes qui contribuent à financer les projets pour la vie associative des délégations.

Lieux de convivialité, elles procurent à nos bénévoles une activité valorisante, qui leur permet de conserver du lien social, et de se rendre utiles.

Le groupe relais de La Flèche complète depuis 2008 la présence de l'Association sur le département.

Géré et animé par des adhérents et des bénévoles, il assure 2 permanences hebdomadaires et propose des activités et des sorties aux adhérents domiciliés sur le secteur.



Des partenaires et des financeurs

Donateurs, collectivités locales (Ville de Laval, Ville du Mans, communes 53 et 72 ...), services des départements ou de l'Etat (CAF, UDAF, CPAM ...), partenaires privés et entreprises contribuent, par leur soutien, au financement des actions des délégations. Sans eux, rien n'est possible !



Territoire 53/72

Délégation de la Mayenne

53, place de Mettman
53000 LAVAL
02 43 59 03 70
dd.53@apf.asso.fr

Délégation de la Sarthe

143, rue des Maillets
72000 LE MANS
02 43 28 68 46
dd.72@apf.asso.fr



Découvrez le site internet :
dd53.blogs.apf.asso.fr



La **P**lateforme de **C**oordination et d'**O**rientation **TND** s'adresse aux enfants de 0 à 12 ans avec une suspicion de troubles du neuro-développement.

Créée en janvier 2021 pour les 0 à 6 ans et en septembre 2022 pour les 7 à 12 ans, la file active de ce dispositif est de 100 enfants par an.



○ Le terme de **Troubles du Neuro-Développement (TND)** regroupe :

- les troubles dans le développement : intellectuel, des interactions sociales, de la communication et du langage oral, de la motricité et des coordinations,
- et les troubles spécifiques des apprentissages : de la lecture, de l'expression écrite et du calcul.

La PCO a pour mission d'accélérer l'accès **au diagnostic et favoriser les interventions précoces.**



○ Selon **l'évaluation du dossier de l'enfant** en commission pluridisciplinaire, la PCO peut :

- Faciliter l'accès à **des bilans** afin d'étayer un diagnostic,
- Favoriser la **mise en place de suivis** auprès de professionnel(les) libéraux(les),
- **Coordonner** le parcours de bilans et de suivis et **accompagner les familles,**
- **Orienter** vers un service de soins pluri-professionnels (CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD),
- **Aider** à la constitution d'un dossier pour la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

○ Solliciter la PCO TND

Le dossier de demande se nomme « livret de repérage ». Il est disponible sur le site du Pôle Enfance 53. Deux livrets existent en fonction de l'âge de l'enfant.



Le **livret de repérage** doit être rempli par un médecin connaissant l'enfant (médecin traitant, de PMI, médecin scolaire). Pour les enfants de plus de 7 ans, un volet est à remplir **par les parents** et un volet **par l'enseignant(e) de l'enfant**. Le livret doit être transmis à la PCO.

○ Le Forfait d'Intervention Précoce

La PCO peut mobiliser le **Forfait d'Intervention Précoce (FIP)** pour **financer des bilans et/ou des suivis** auprès de professionnel(le)s libéraux(les) non conventionné(e)s : psychologues, psychomotricien(ne)s, ergothérapeutes.

L'accompagnement par la PCO est limité à 1 an. Le forfait précoce est financé par les caisses d'assurance maladie.

○ Le soutien aux équipes enseignantes

Avec l'accord de la famille, les professionnels de la PCO TND feront un retour aux équipes enseignantes afin d'échanger sur des adaptations pédagogiques facilitant la scolarisation de l'enfant.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de : médecins, coordinatrices, psychologue, ergothérapeute, assistante de service social, secrétaires, cadre de direction ...

PCO TND

📍 36, rue Emile Brault

53000 LAVAL

☎ 07 88 52 20 67

✉ pco-53@apf.asso.fr



Découvrez le site internet :
pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.com



Le **C**entre d'**A**ction **M**édico-**S**ociale **P**récoce est un lieu de dépistage, de diagnostic et de premières réponses. Créé en 2001, il s'adresse aux enfants de la Mayenne, âgés de 0 à 6 ans, qui présentent une difficulté ou un retard de développement ou pour lesquels il y a une suspicion de déficiences sensorielles, motrices, intellectuelles ou psychiques. Le CAMSP a un agrément pour 130 enfants.



○ Les objectifs fondamentaux sont :

- Le dépistage et le diagnostic précoces des déficits et des troubles,
- La prévention et la réduction des conséquences invalidantes de ces déficits,
- La rééducation et les soins précoces en ambulatoire,
- L'accompagnement et le soutien des familles lors du processus de révélation du handicap et dans la mise en œuvre des soins et des actions éducatives requis pour leur enfant,
- Le soutien à l'accès aux lieux d'accueil petite enfance et à la scolarité.

○ Écouter

Le CAMSP accueille l'enfant à la demande de ses parents. Cette démarche se fait souvent sur le conseil d'un tiers (médecins, services hospitaliers, Protection Maternelle et Infantile, l'école...).

Au CAMSP, les parents et l'enfant trouvent une écoute attentive à leurs interrogations et inquiétudes.

○ Observer

Une consultation auprès du médecin pédiatre ou du médecin pédopsychiatre est organisée.

Une première période d'évaluation initiale de quelques mois est organisée, et les examens utiles sont mis en œuvre. Les éléments d'observation sont discutés avec les parents.

○ Accompagner

Le CAMSP soutient les parents pour développer les soins et les stimulations éducatives définis ensemble. Son action est transitoire, limitée dans le temps. Elle s'appuie sur l'environnement de l'enfant et de sa famille.



○ Orienter

Selon les besoins, le CAMSP contribue à l'orientation et invite les parents à prendre contact avec les lieux ou les établissements de soins et d'éducation spécialisés qui aideront le mieux l'enfant dans son développement. L'équipe facilite ces contacts.



L'équipe pluridisciplinaire est composée de : médecins, kinésithérapeute, éducateurs, ergothérapeute, orthophoniste, psychologues, psychomotriciens, secrétaires, comptable ...



CAMSP

de la Mayenne

13, rue Albert Blanchard
53000 LAVAL

02 43 58 00 70

camsp.laval@apf.asso.fr

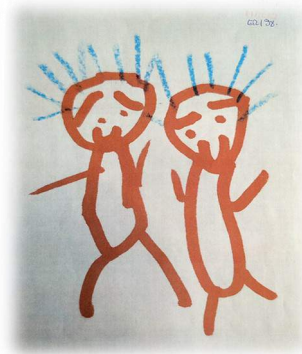


Découvrez le site internet :
pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.com



L'Antenne **TSLA** s'adresse aux enfants de 6 à 15 ans présentant des **T**roubles **S**pécifiques du **L**angage et des **A**pprentissages.

Créée en janvier 2020, la file active de ce dispositif est de 50 enfants par an.



○ Ses missions :

- Assurer une mission de diagnostic de niveau 2 de proximité auprès d'enfants mayennais, âgés de 6 à 15 ans, présentant une suspicion de troubles complexes des apprentissages et/ou du langage.
- Proposer **un projet de soins** coordonnés avec des professionnels de terrain.
- Apporter **un appui** (conseils, informations...) aux familles et aux professionnels de proximité.
- Participer **à la formation** des professionnels de santé et de l'éducation.
- Pouvoir faire **appel à l'expertise** du Centre Référent des Troubles d'Apprentissage régional des Pays de la Loire ou de Bretagne, pour compléter la démarche diagnostique.



○ Elle s'adresse aux parents

Un parent constate que **son enfant est en difficulté à la maison et à l'école**. Ce parent a besoin de comprendre plus précisément le fonctionnement de son enfant. **Son enfant reçoit ou a reçu un accompagnement d'au moins 6 mois** par un service de soins ou un professionnel de santé (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue). **Le parent peut s'adresser à l'Antenne TSLA** pour constituer un dossier. Celui-ci comprendra : courrier du médecin, bilans des professionnels de santé, documents administratifs d'admission.

○ Elle s'adresse aux médecins, aux professionnels de soins, aux enseignants

Le professionnel repère chez un enfant des signes évoquant un trouble complexe et spécifique du langage et des apprentissages. **Celui-ci a bénéficié d'un accompagnement d'au moins 6 mois** par un service de soins ou par un professionnel de santé (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue). Le professionnel souhaiterait accompagner cet enfant en adaptant son environnement le plus précisément possible. Avec l'accord des parents, le professionnel peut s'adresser à ce dispositif pour orientation, précisions d'aménagements pédagogiques, réflexions cliniques, ...

L'Antenne TSLA **conventionne avec des professionnels libéraux** dans le cadre d'évaluations complémentaires.



L'équipe pluridisciplinaire est composée de : médecin, coordinatrices, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, secrétaire, cadre de direction ...

Antenne TSLA

36, rue Emile Brault
53000 LAVAL

07 88 52 20 67

antenne.tsla-53@apf.asso.fr

Découvrez le site internet : pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.com



Le **P**ôle de **C**ompétences et de **P**restations **E**xternalisées de Gestion de la liste d'attente permet l'accompagnement ponctuel des jeunes de 0 à 25 ans sur liste d'attente. Dans le cadre de la constitution du Pôle Enfance 53, sont concernées, les listes d'attentes du SESSAD, de la Section d'Education Motrice et de l'EEAP Calypso.

Ouvert en 2017, sa file active est de 43 jeunes.

○ En amont des services ou établissements, le PCPE a pour missions :

- Répondre aux premières demandes des familles,
- Répondre aux sollicitations des partenaires : écoles, collèges, lycées, ...
- Evaluer la situation familiale et les premiers besoins de l'enfant,
- Financer des accompagnements non pris en charge par la carte vitale : ergothérapie, psychomotricité, suivi psychologique,
- Faciliter une admission progressive dans un des établissements.



Les professionnels interviennent dans les différents lieux de vie des enfants et des adolescents.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de : médecins, kinésithérapeute, éducateurs spécialisés, assistante de service social,, ergothérapeute, orthophoniste, psychologue, psychomotricien, secrétaires, agent d'entretien, cadre de direction,... prestataires libéraux (kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes), prestataire SSR (médecin MPR).



Le **S**ervice d'**E**ducation et de **S**oins **S**écialisés **A** **D**omicile s'adresse à des enfants et des adolescents, âgés de 0 à 20 ans, en situation de handicap moteur ou de polyhandicap. Ouvert en 1991, son agrément est de 41 jeunes par an.

Le SESSAD prend en considération l'ensemble des conséquences du handicap par un suivi médical, paramédical, éducatif, social et psychologique. Il s'agit d'aider l'enfant et sa famille à « vivre avec le handicap ».

Evaluer les besoins

Le SESSAD peut procéder à une évaluation des besoins de suivis et d'adaptations spécifiques de l'enfant. Différents bilans sont réalisés dans l'objectif d'apporter un éclairage pluridisciplinaire permettant de mieux cerner une situation complexe de handicap.

Accompagner l'enfant ou l'adolescent


Il s'agit de soutenir et de proposer des adaptations autorisant l'accès, ou le maintien, de l'enfant ou du jeune dans son environnement ordinaire de vie, d'encourager le jeune dans la découverte de ses potentiels individuels et dans le développement des compensations permettant de « vivre avec » son handicap, en proposant et en organisant des rééducations, des accompagnements éducatifs individuels ou collectifs, un soutien psychothérapeutique, en assurant et en organisant un suivi médical spécialisé.



Accompagner l'environnement de l'enfant

Le SESSAD accompagne, soutient les ressources et les compétences de l'environnement familial (fratrie, famille élargie). Le SESSAD informe et accompagne dans leur compréhension du handicap et de ses conséquences dans le quotidien, se coordonne avec les différents acteurs concernés par l'enfant : établissements scolaires, PMI, crèches, centres de loisirs, MDA, Protection de l'Enfance, prestataires libéraux, prestataires d'aide à domicile, autres établissements médico-sociaux ...

SESSAD – PCPE

 34, rue Piednoir
53000 LAVAL

 02 43 66 98 72

 sessad.laval@apf.asso.fr



École Germaine Tillion



Collège E. de Martonne

La **S**ection d'**E**ducation **M**otrice a ouvert en 2002. Cet établissement médico-social accueille en semi-internat, des enfants et adolescents, âgés de 6 à 16 ans, en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, domiciliés en Mayenne. Il est agréé pour 16 places.

Implanté sur deux sites à Laval, l'école Germaine Tillion et le collège Emmanuel de Martonne, il propose un accueil personnalisé au plus près de l'ordinaire.

La SEM permet :

O L'inclusion dans un milieu scolaire ordinaire

Au sein de deux structures de l'Education Nationale, la proximité permet l'inclusion sociale et scolaire par le partage d'espaces et de temps pédagogiques selon les besoins de l'enfant.

Les apprentissages scolaires sont adaptés et peuvent se dérouler dans des classes ordinaires ou au sein de la SEM.

O L'accès aux loisirs et aux sports

La SEM propose pendant les vacances scolaires, des loisirs adaptés, au sein de la SEM ou en centre de loisirs de quartier. Des activités « sports adaptés » invitent à la pratique sportive régulière, au sein ou hors de la SEM.



O Le suivi médical et paramédical

La SEM facilite le suivi et les soins liés au handicap moteur. Le parcours de soins est facilité.

○ L'aide à « grandir »

Les professionnels de la SEM accompagnent le développement global du jeune : s'exprimer, se connaître, avancer sereinement, se socialiser, être autonome et citoyen, penser son avenir.

○ L'autonomie dans la vie quotidienne

Le jeune est accompagné à connaître ses déficiences, ses besoins et ses capacités. Il s'agit de l'aider à utiliser les compensations adéquates, à « faire avec » le handicap.

○ L'accompagnement parental et familial

La SEM soutient et accompagne les parents à réfléchir sur le présent et l'avenir de leur enfant, par une information régulière sur son développement, ses possibilités de formation ou de vie sociale. Il s'agit de cheminer avec la famille. Ce soutien est proposé à la fratrie et à la famille élargie.



L'équipe pluridisciplinaire est composée de : médecin MPR, kinésithérapeute, éducateurs spécialisés, assistante de service social, aides médico-psychologiques, enseignants, ergothérapeute, orthophoniste, psychologue, psychomotricien, secrétaire, agent d'entretien, prestataires libéraux (orthoptiste, kinésithérapeute ...).

SEM

📍 46, rue de la Fuye
53000 LAVAL

☎ 02 43 98 35 41

✉ iem.laval@apf.asso.fr



Découvrez le site internet :
pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.com



L'EEAP Calypso est un **É**tablissement pour **E**nfants et **A**dolescents **P**olyhandicapés. Il accueille des enfants et des adolescents, âgés de 18 mois à 20 ans, en situation de polyhandicap.

Créé en 1996 par l'Association Handas, cet établissement, est aujourd'hui géré par APF France handicap. Sa capacité d'accueil est de 31 places en journée et de 9 places en hébergement.

Les modalités d'accompagnement



L'ensemble des actions que mène l'Institut a pour objectif d'apporter un accompagnement global.

Celui-ci comprenant le développement des capacités d'éveil, sensorimotrices, intellectuelles et psychologiques, les apprentissages de modes de communication et interactions relationnelles concourant à l'exercice d'une autonomie optimale. L'accompagnement global comprend aussi le suivi médical, et les soins de « nursing », les soins de confort et de bien-être au quotidien.

Cet accueil est conduit par des interventions individuelles et collectives dans le cadre de séances ou d'ateliers thérapeutiques et de l'unité d'enseignement.

Une attention particulière est portée aux besoins de l'entourage ; familles, parents, frères et sœurs, grands-parents ... par une disponibilité de toute l'équipe pluridisciplinaire.

○ L'accueil en journée

L'accueil est réalisé en journée, par groupe d'enfants répartis selon leur âge. Chaque groupe fonctionne à partir de projets mis en place afin de répondre à des objectifs tels que, favoriser l'adaptation à de nouvelles situations, favoriser les apprentissages des repères et codes sociaux, l'autonomie ...

L'accueil peut être séquentiel et modulable.



○ L'accueil en hébergement



L'hébergement est un lieu de vie et d'expérimentation où, le soir et certains week-ends, les enfants et adolescents se retrouvent pour se détendre, apprendre à faire seul, jouer, se promener, se reposer ou être gardé ...

L'hébergement est ouvert du lundi au vendredi et un week-end par mois.

○ L'UEE Calypso

L'Unité d'Enseignement Externalisée Calypso a ouvert ses portes en janvier 2023 à l'école Françoise Dolto de Laval.

Les jeunes d'âge primaire bénéficient de 3 demi-journées de temps d'inclusion scolaire et sociale.



L'équipe pluridisciplinaire est composée de : médecin, infirmières, éducateurs spécialisés et petite enfance, enseignantes spécialisées (*convention avec l'Education Nationale*), assistant de service social, accompagnants éducatif et social (AMP et AES), aides-soignants, diététicienne, kinésithérapeute, ergothérapeutes, orthophoniste, psychologue, psychomotricien, secrétaires, ouvrier d'entretien, agent de service, cadre de direction ...



EEAP Calypso

40, rue de Picardie

53000 LAVAL

02 43 64 17 77

eeap.laval@apf.asso.fr



Découvrez le site internet :
pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.com



Le **D**ispositif d'**A**ccueil **T**emporaire accueille en journée et en nuitée, des enfants et adolescents, âgés de 18 mois à 20 ans, en situation de handicap moteur ou de plurihandicap ou de polyhandicap, domiciliés dans le département de la Mayenne. Sa capacité d'accueil est de 9 places.

Pour bénéficier de ses services, la famille doit adresser une demande d'ouverture de droits à la **MDA de la Mayenne**. Une notification d'accueil temporaire de 90 jours par an leur est adressée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la Mayenne.

Le **transport est à la charge des parents**. La notification d'orientation de la MDA vers l'accueil temporaire n'ouvre pas droit à la prestation transport.

Les modalités d'accueil du jeune

Le **Dispositif d'Accueil Temporaire** est ouvert : les mercredis dès 14 heures jusqu'au jeudi 8 heures et un week-end par mois. Il propose un accueil ponctuel, séquentiel ou régulier, à la journée, à la nuitée, ou de week-end dans les locaux de l'hébergement de l'EEAP Calypso.

Le **DAT** bénéficie de la cuisine centrale du Pôle Thérèse Vohl. Les menus et repas sont supervisés par les agents de restauration, diététicienne et infirmières.

Les missions du **DAT** sont multiples :

- Permettre au jeune d'avoir une expérience en dehors de la vie familiale,
- Apprendre à vivre en collectivité,
- Favoriser la pratique des activités sportives ou culturelles dans des dispositifs de droit commun,
- Permettre aux familles de disposer de solutions de répit, de relais,
- Proposer un accueil pour l'enfant lors de temps de formation pour le parent « RePairs Aidants ».



L'équipe pluridisciplinaire est composée de : éducatrice spécialisée, aides médico-psychologiques (AMP ou AES), aides-soignants et s'appuie sur des professionnels d'encadrement, infirmier, administratif et d'accueil, et logistique.

Autres propositions

Les parents, frères et sœurs sont également concernés : des groupes frères et sœurs existent chaque année, des temps de rencontres sont organisés pour les parents.

APF France handicap organise des formations via son réseau **RePairs Aidants**.

- Vers les parents



PARENTEM est un dispositif permettant aux parents de se rencontrer, exprimer et partager leur expérience de parent, leurs questionnements, leurs inquiétudes, leurs astuces, trouvailles, d'être soutenus.

Ce dispositif propose des **cafés-parents**, organisés sur une thématique, et **des ateliers** : espaces d'informations, de conférences-débats, de partage d'outils, ...

Ces rencontres sont animées par des professionnels du Pôle Enfance 53 APF France handicap.



RePairs Aidants propose différentes formations sur son site dédié aux aidants et aux parents : **interparents.blogs.apf.asso.fr**

- Vers la fratrie


Des rencontres entre frères et sœurs, sous formes de **demi-journées** (pour les enfants âgés de 4 à 6 ans) ou de **mini camps** (pour les jeunes âgés de 7 à 14 ans) sont organisés chaque année. Ils permettent le partage, l'expression, le soutien entre pairs.



Ces rencontres sont animées par des professionnels du Pôle Enfance 53.



DAT

 40, rue de Picardie
53000 LAVAL

 02 43 64 17 77

 eeap.laval@apf.asso.fr



Découvrez le site internet :
pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.com



Foyer Thérèse Vohl



Foyer du Tertre

Le **Pôle Thérèse Vohl** est composé de deux sites : le Foyer Thérèse Vohl (ouvert en 1976) et le Foyer du Tertre (ouvert en 2012), tous les deux disposent de l'agrément : foyer d'hébergement pour adultes en situation de handicap.

Proche du Foyer Thérèse Vohl, l'établissement dispose :

- De logements individuels à la Résidence Jean de Sèze (4 et 6 rue Jean de Sèze, à portée immédiate du site principal),
- D'un ensemble de six logements regroupés dans le lotissement des Noisetiers (à 500 mètres du site principal)
- Trois logements de proximité implantés dans le quartier Murat à 500 mètres.

Ceci permet d'offrir des alternatives à l'habitat collectif et une réelle possibilité d'alternance (aller-retour) entre un mode d'hébergement collectif et un mode d'hébergement individuel et ce pour respecter l'évolution des projets de vie et/ou des pathologies.



Les équipes pluridisciplinaires sont composées de médecins, infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, éducateurs, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, psychomotricien ...

○ Le Foyer de Vie

Cette section est composée de 29 accueils permanents et d'1 accueil temporaire. Celle-ci accueille des personnes en situation de handicap moteur ayant :

- Une incapacité reconnue à une activité professionnelle,
- Une dépendance plus ou moins importante pour les actes de la vie quotidienne,
- Une absence de besoins en soins infirmiers durables ou définitifs, ou tout au moins ne constituant pas une difficulté majeure dans l'expression d'une vie sociale,
- Un certain niveau d'autonomie au sens de « capacité à se gouverner soi-même. »

Cette section propose :

- un projet de vie tourné plus ou moins durablement vers la vie en collectivité,
- un projet de développement de l'autonomie au domicile pour ceux qui désirent tester ce mode de vie (appartements de proximité ou appartements regroupés).



○ Le Foyer d'Accueil Médicalisé

Cette section est composée de 13 accueils permanents et de 5 accueils temporaires. Celle-ci offre une prestation identique à celle du Foyer de Vie pour des personnes plus dépendantes, plus fragiles ou ayant particulièrement besoin de présence et d'attention ou de stimulation.

Elle s'adresse à des personnes adultes plus dépendantes sur le plan moteur, inaptés à toute activité à caractère professionnel et dont la dépendance rend nécessaire l'assistance de tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

○ La Maison d'Accueil Spécialisée

Cette section est composée de 7 accueils permanents et de 2 accueils temporaires. Celle-ci offre une prestation identique à celle du Foyer de Vie mais pour des personnes dépendantes et nécessitant une prise en charge médicale plus importante.





○ L'accueil temporaire

Cette section accueille en :

- Foyer De Vie : 1 accueil temporaire,
- Foyer d'Accueil Médicalisé : 5 accueils temporaires,
- Maison d'Accueil Spécialisée : 2 accueils temporaires.

Pour quelles raisons demander un accueil ?

- Le droit à des séjours de répit pour une personne vivant à domicile ou en institution,
- Une absence pour maladie, congés,... de l'aidant salarié ou familial,
- Des séjours d'essai, de découverte de la vie en établissement,
- Une réponse à certaines situations d'urgence (tant pour la personne que pour son environnement).

○ Les LOGEAC

Cette section accueille 2 places en logements accompagnés.

○ Le PCPE

Le PCPE propose aux personnes en situation de déficience motrice vivant en Mayenne :

- Une évaluation de la situation,
- Une coordination de l'action à conduire,
- Un accompagnement des proches,
- Un lien avec les services intervenants.

Pôle Thérèse Vohl

Foyer du Tertre

📍 Rue St Bernard de Clairvaux
53000 LAVAL

☎ 02 43 68 42 09

✉ fam.laval@apf.asso.fr

Foyer Thérèse Vohl

📍 26, rue Jean de Sèze
53000 LAVAL

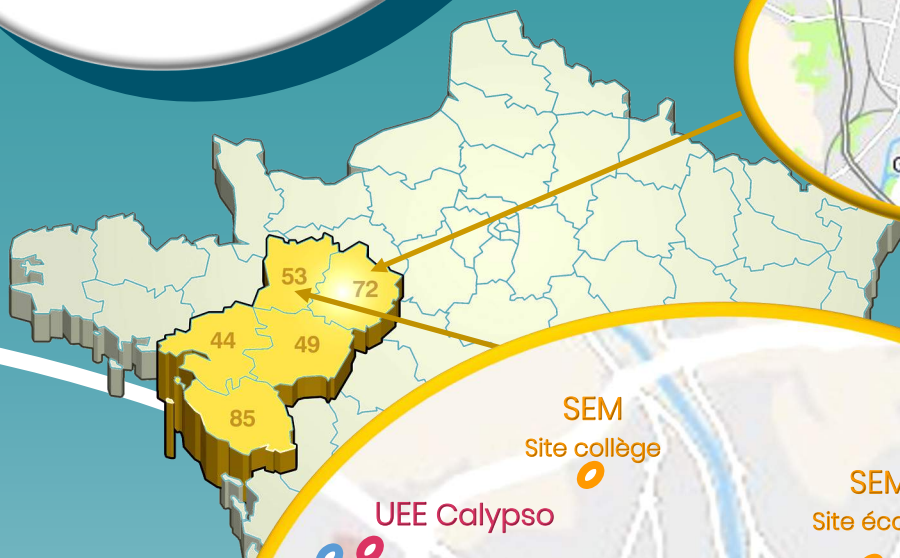
☎ 02 43 59 26 26

✉ foyer.laval@apf.asso.fr

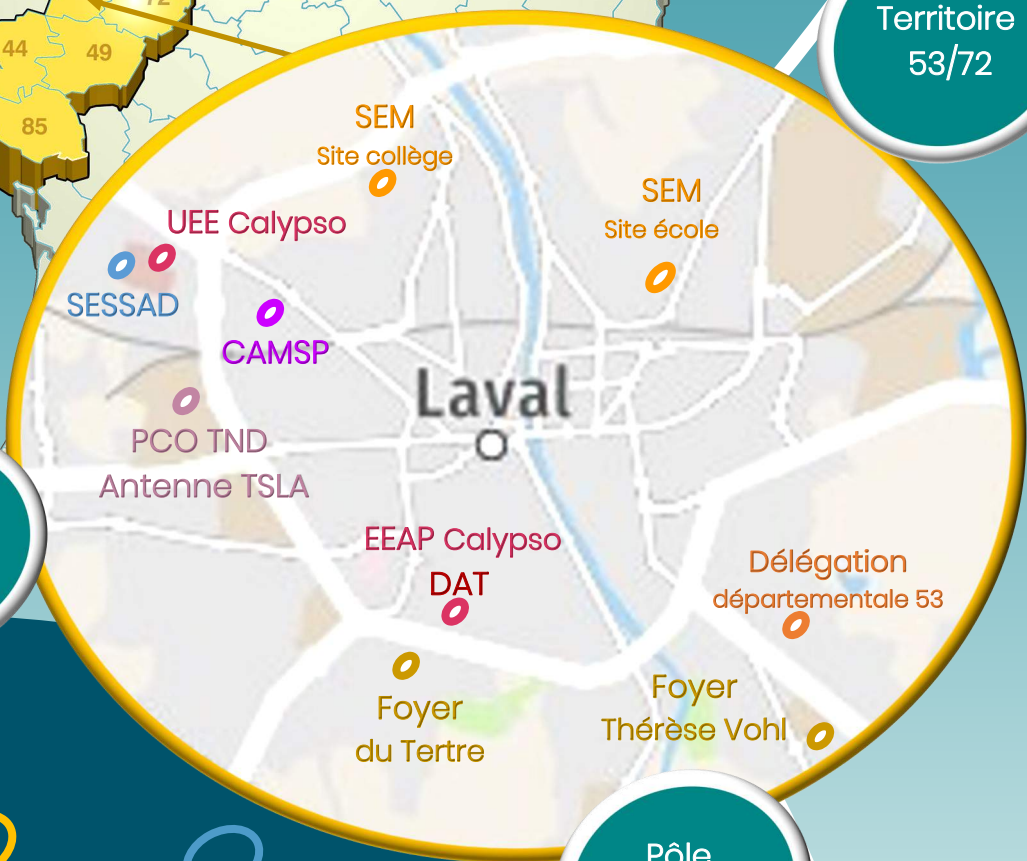




Etablissements, Services et Territoire 53/72



Territoire
53/72



Pôle
Enfance

Pôle
Thérèse Vohl

